



**PRÉFÈTE  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**BILAN de la mise à disposition du public du permis d'aménager  
pour la restauration du cordon dunaire des Baronnets  
Commune du GRAU DU ROI**

La demande de permis d'aménager enregistrée en mairie du GRAU DU ROI sous le numéro **PA 030 133 22 Y 0002** le 18/07/2022, déposée par SYMADREM représentée par M. RAVIOL Pierre a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 22/12/2022 au 05/01/2023 comme prévu par l'arrêté préfectoral N° 30-2022-12-08-00005 du 08/12/2022 ;

Ce dernier a été affiché, huit jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci :

- à la mairie du GRAU DU ROI ;
- sur le site des travaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Gard.

Le dossier était consultable sur le site Internet, rubrique publications/ consultations publiques – Environnement/Consultations en cours à l'adresse suivante :  
<https://www.gard.gouv.fr/Publications/Consultation-du-Public>

Le public pouvait formuler ses observations du 31/08/2021 au 14/09/2021 à l'adresse électronique suivante : **restauration-cordon-dunaire-des-baronnets-pa2@gard.gouv.fr**

A l'issue de la mise à disposition aucune observation n'a été formulée.

Fait à ALES, le 06/01/2023  
Pour la préfète et par délégation,  
la responsable de l'unité application du droit des sols du SATC

  
Valérie RAUX